

Ville de Bethune



Permanence du Maire et des élus

MAIRIE

REPORT - Reprise des permanences sans partir du 12 mars

Publié le 26 mars 2021

Chaque vendredi, rencontrez le Maire et les élus

- > **Vendredi 12 mars** de 8h30 à 10h30 à la Fabrique
- > **Vendredi 19 mars** de 8h30 à 10h30 à la Maison des Associations
- > **Vendredi 26 mars** de de 8h30 à 10h30 à la Maison des Associations
- > **Vendredi 2 avril** de de 8h30 à 10h30 à la Fabrique



Un **protocole sanitaire** est mis en place pour vous accueillir dans les meilleures conditions :

Accueil limité à 15 personnes maximum à l'intérieur du bâtiment, accompagnant non-autorisé sauf exception, port du masque obligatoire, respect de la distanciation physique

Depuis le 20 mars 2021, en raison du renforcement des mesures sanitaires et l'annonce d'un confinement dans la Région des Hauts-de-France, les permanences sans rendez-vous de Monsieur le Maire et de l'équipe Municipale sont reportées.

Vous pouvez continuer à échanger et à leur transmettre vos demandes, questions et/ou suggestions sur la plate-forme en ligne B-Clic dans la rubrique "Questionner mes élus"

Pour cela, il vous suffit de :

- > Cliquer sur le lien suivant : <https://www.espace-citoyens.net/.../ChoixTypeDemandeCache>
- > Créer votre espace
- > Cliquer sur la rubrique "Questionner mes élus" ou selon votre demande, cliquer sur la rubrique de votre choix.
- > Choisir que(lle) élu(e) vous souhaitez interpellier
- > Les guichets uniques de l'Hôtel de Ville et du Centre Administratif Victor Hugo fonctionnent normalement (tél : 03 21 63 00 00)